



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19563
1er mars 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 1er MARS 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE
D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre de
S. E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République
islamique d'Iran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Directeur général aux affaires
internationales,

Représentant permanent par intérim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI

Annexe

Lettre datée du 29 février 1988, adressée au Secrétaire
général par le Ministre des affaires étrangères de la
République islamique d'Iran

Comme je vous en ai informé dans mes lettres des 27 et 28 février 1988, le régime iraquien agresseur, fort de l'appui et de l'encouragement d'autres régimes agresseurs, notamment les Etats-Unis d'Amérique, et afin de saboter les efforts diplomatiques récents de l'Organisation des Nations Unies, a une fois de plus intensifié ses actes d'agression contre les civils innocents de la République islamique d'Iran, particulièrement à Téhéran, la capitale, tuant et blessant un nombre considérable de femmes, de vieillards et d'enfants.

Rien qu'au cours de ses dernières attaques, le 29 février 1988, l'agresseur iraquien a sauvagement bombardé plus de huit zones exclusivement résidentielles, y compris un hôpital dont la majorité des patients était des femmes enceintes. En conséquence, plusieurs résidents de Téhéran et des patients de l'hôpital ont été tués ou blessés. L'évacuation des morts et des blessés a pris plusieurs heures.

Comme vous pouvez le constater, le régime iraquien a repris ses attaques sauvages et inhumaines contre nos villes et paraît avoir l'intention de les étendre encore. En engageant et en intensifiant ainsi la "guerre des villes" pour servir les buts poursuivis par les Etats-Unis d'Amérique, le régime iraquien tente non seulement de détourner l'attention de la rébellion du peuple musulman de Palestine contre le régime sioniste mais aussi de saboter les efforts récents déployés par l'Organisation des Nations Unies et, en collaboration avec certains membres du Conseil de sécurité, d'amener ce dernier à adopter une autre décision unilatérale concernant la guerre imposée à la République islamique d'Iran.

La République islamique d'Iran, respectueuse des règles du droit international et du moratoire du 12 juin 1984, a déclaré à maintes reprises qu'elle était fermement opposée à toute attaque contre des zones non militaires et résidentielles. En conséquence, toutes les attaques de ce genre vous ont été signalées ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et il a été demandé que des mesures préventives soient prises immédiatement pour mettre fin à ces actes de sauvagerie. Or, on a souvent constaté que l'Organisation des Nations Unies non seulement n'avait pas réussi à faire cesser ou à réduire les crimes du régime iraquien mais aussi, en ne s'acquittant pas de son devoir principal qui est de prévenir l'agression et de maintenir la paix et la sécurité internationales, ne faisait qu'accroître la détresse des pays victimes d'agressions.

Nous comptons que vous prendrez d'urgence des mesures pour faire cesser les attaques sans discrimination et illégales de l'Iraq contre des quartiers exclusivement civils et résidentiels. Sinon, la République islamique d'Iran n'aura plus aucun doute quant à la totale incapacité de l'Organisation des Nations Unies d'adopter des mesures positives, et l'espoir et la confiance placés en cette organisation auront été vains. Exerçant son droit de légitime défense, il ne lui restera alors qu'à renforcer ses mesures de représailles contre les centres militaires, industriels et économiques de l'Iraq et à considérer une solution militaire comme le seul moyen possible de mettre fin à l'agression iraquienne et à la guerre qui lui est imposée.

Il est évident que si une telle éventualité devait se produire, la responsabilité des conséquences qu'elle pourrait avoir pour la paix dans la région et dans le monde incomberait à l'Organisation des Nations Unies qui aux termes de sa Charte est responsable du maintien de la paix, ainsi qu'aux alliés de l'Iraq, en particulier les Etats-Unis d'Amérique.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran,

(Signé) Ali Akbar VELAYATI
